

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 6 décembre 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 6 du mois de décembre à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 1^{er} décembre 2022.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, Anne DUNAN, adjoints,
Stéphane AUZERAL, Raphaël BENOIT, Kate MARIE, Jean-Laurent PEREZ, Jean Philippe DELARUE.

ABSENTS EXCUSES

Sylvie BIRABEN procuration à Nadine DESMARAIS
Anne-Laure JEAN-BAPTISTE procuration à Raphaël BENOIT
Jean-Baptiste GRANGE
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Nadine DESMARAIS est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **21 novembre 2022**
Le compte rendu du conseil municipal du **21 novembre 2022** est approuvé à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET - CAMPING (110-2022)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal l'obligation de modifier la prévision budgétaire 2022, pour permettre le règlement de dépenses sur le budget d'investissement du camping.
L'équilibre global du dit budget n'est pas modifié.

DECISION MODIFICATIVE		
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 011 Charges à caractère général <ul style="list-style-type: none">• 637 Autres impôts, taxes et versements assimilés	+ 6 000 €	
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	- 6 000 €	

INVESTISSEMENT		
Chapitre 23 Immobilisations en cours <ul style="list-style-type: none">• 2315 Installations, matériel et outillage techniques	- 6 000 €	
Chapitre 021 Virement à la section d'exploitation		- 6 000 €

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal :

- Accepte les modifications budgétaires présentées ci-dessus.
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de ces décisions

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau